

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°20 - novembre 2018

Comité Technique des Services Déconcentrés des Hauts-de-France

Compte-rendu de la séance du 22 octobre 2018 à Lille

Le syndrome de l'autruche !



Ce lundi 22 octobre 2018, un CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France. Présidé par le Directeur Interrégional (DI), il était principalement consacré au BOP 2018 (Budget Opérationnel de Programme) et bilan du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel).

Effectifs : le BOP 2018

Des effectifs de référence qui ne correspondent pas à la réalité

Nous avons fait le constat que les effectifs de référence (ER) ne correspondent pas aux effectifs réels : les effectifs réels représentent 68 emplois supplémentaires par rapport aux ER.

Le directeur a expliqué que ces effectifs supplémentaires sont là pour **anticiper le Brexit**. Ces réajustements n'apparaissent pas dans les ER car l'organisation des services qui sera retenue dépend de l'accord à venir entre le Royaume-Uni (RU) et l'Union Européenne (UE). Cet accord, ou non-accord, conditionnera le schéma des bureaux et brigades à mettre en place. Les décisions qui seront arrêtées pourront faire varier la charge de travail du simple au double, notamment en opérations commerciales en raison de l'automatisation des procédures. Le DI s'est dit à l'écoute des personnels et de leurs représentants. Il comprend l'impatience et l'inquiétude des agents, mais il n'a pas de certitudes à nous présenter à ce jour.



Pour l'UNSA Douanes, il ne faudrait pas que le Brexit soit l'arbre qui cache la forêt ! En effet, CAP 2022 se profile, ce qui devrait générer de nouvelles réorganisations et des conséquences négatives en termes d'effectifs sur certaines résidences.

Repyramidage des emplois à Nogent-sur-Oise

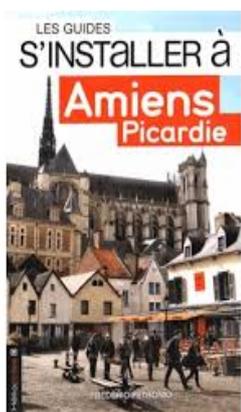
Le présent BOP prévoit le repyramidage de la brigade de Nogent-sur-Oise, qui consiste à mettre à sa tête un inspecteur régional (IR). C'est une évolution logique pour une brigade qui est placée maintenant en GU (grande unité). La direction a d'ailleurs souligné le nombre significatif de contentieux réalisés par ce service.

L'IR ne serait pas en place avant septembre 2019. L'ensemble des représentants des personnels estime ce délai trop long et demande à l'administration une promotion en IR parmi les paris-spé.

Proposition acceptée par le DI, car il y voit une nécessité managériale pour une unité qui le mérite, vu le travail qu'elle réalise.

Péril sur le bureau d'Amiens

L'UNSA Douanes a exposé une nouvelle fois la situation perpétuelle de sous-effectifs subi au bureau d'Amiens.



Nous faisons remarquer qu'il est le seul bureau principal calibré à 15 agents alors que la moyenne d'effectif s'établit autour de 20 emplois dans les autres bureaux de l'interrégion ou même en métropole. En outre, le bureau a récupéré la mission de supervision mais sans obtenir un seul emploi supplémentaire !

L'UNSA Douanes a indiqué qu'il manquera bientôt trois ER pour réaliser sereinement l'ensemble des missions confiées à ce bureau, à savoir :

- un superviseur : le poste sera vacant au plus tard le 31 décembre ;
- un agent de visite : l'actuel « pôle douane » n'est occupé que par trois agents dont deux novices en la matière, tandis que le Brexit pointe à l'horizon et que ce service gère d'importants DCN (Dédouanement Centralisé National) ;
- un agent au PGP (Pôle Gestion des Procédures) en remplacement du cadre A muté au 31 décembre.

Bref, au 31 décembre 2018, l'effectif du bureau tombera à 13 agents, soit l'équivalent d'un bureau de contrôle.

L'UNSA Douanes insiste sur le fait qu'on ne peut pas demander au bureau d'Amiens, avec un tel effectif, le travail que l'on est censé attendre d'un bureau principal.

En réponse, le DI n'a pas relevé d'erreur dans notre constat. Il a précisé avoir sollicité du personnel mais que les volontaires se font rares. Propos d'ailleurs confirmés par le chef du BOP/GRH, qui a rappelé que la « Picardie » (DR d'Amiens) n'est pas une direction de recrutement pour stabiliser les agents et que peu de personnes demandent Amiens en mutation.

En attendant, la DG devait libérer des paris spé, mais ça ne s'est pas réalisé. Certainement ont-ils été happés par ailleurs pour combler d'autres manques ? Le pire est partout...

Le futur bureau de Calais

L'UNSA a interrogé le DI sur le futur bureau de Calais.

Ce dernier a évoqué les **deux options possibles** : un **grand bureau unique** ou un **bureau principal sur l'euro-tunnel** et un **plus petit, qualifié de satellite, sur le port**.

Il voit dans un bureau commun un moyen de faire des économies en termes d'ETPT (équivalent temps plein travaillé), mais deux sites peuvent permettre de mieux gérer le flux des poids lourds.

Il faut aussi s'accorder avec d'autres acteurs publics agissant en frontière, comme le SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire).

La question ne semble donc pas encore tranchée...

Le bureau de Calais se composera d'au moins **40 agents** et même bien au-delà s'il y a du **travail de nuit**, ce qui est très probable selon le DI. **Verrons-nous un UDD Calaisiens ?**

(l'UDD pour : unité dédiée au dédouanement, est une unité OP/CO basée à Roissy dont les personnels travaillent uniquement les nuits de 20h00 à 08h00, les dimanche et jours fériés de 08h00 à 20h00. Les agents effectuent en moyenne 12 vacations par mois et bénéficient d'une indemnité mensuelle de plusieurs centaines d'euros.)

D'autre part, une réflexion doit être menée avec la commission européenne sur la base du Code des Douanes de l'Union et de l'automatisation des procédures. Une consultation du service DG Taxud est également nécessaire quant à la possibilité de déporter le point de contrôle de 9,5 km du point frontière.

Le DI a ensuite insisté sur le besoin d'infrastructures et de financement, indiquant qu'il reste deux ans pour réaliser les travaux. C'est très court et on a déjà perdu beaucoup de temps, car les négociations n'avancent pas depuis le début d'année entre le RU et l'UE.

Le DI a signalé qu'une loi va donner la possibilité de procéder par ordonnance, ce qui va permettre de « s'exonérer » de beaucoup de réglementations, notamment relatives à l'environnement. Le texte est pour l'instant au Sénat et ne devrait pas être promulgué avant la mi-novembre. **Comme quoi, quand on veut !**

Concernant le logement des agents, le DI pense d'abord à la Masse. Quatre logements à Calais vont être proposés à la rénovation.



A Boulogne, où la caserne est bien placée par rapport au tunnel, les syndicats demandent de prévoir un financement adéquat pour régler le problème de la légionellose dans 24 appartements. Le DI va aussi travailler avec la mairie de Calais pour fournir des logements aux douaniers.

Des efforts à souligner certes, mais qui seront loin d'être suffisants !

Organisation de la BSISFF : Brigade de Surveillance Intérieur de Sûreté du Fret Ferroviaire

Le DI attend la décision du CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité- Conditions de travail) pour aborder ce thème en CTSD. Ce point a donc été reporté.

Un NON catégorique !

Au terme des débats, l'ensemble des représentants des personnels s'est prononcé CONTRE le BOP 2018-Effectifs qui était présenté. Le DI devra proposer un nouveau BOP lors du CTSD du 19 novembre prochain.

Présentation des DUERP et des PAP 2017-2018 de la DI et des DR



En vertu du code du travail, l'employeur se doit de répertorier les risques professionnels. En Douane, c'est une démarche collective, par service, même si certaines catégories d'agents sont à regarder en particulier comme les motards, les agents BHR, etc. Les risques sont appréciés selon leur fréquence, leur gravité, leur probabilité et leur maîtrise. Evidemment, les risques peuvent être différents entre les bureaux et les brigades (port et usage de l'arme par exemple). Le nombre de lignes dans la présentation des DUERP et des PAP (Plan d'Action de Prévention) n'a cessé

de diminuer entre 2015 et 2018, passant de 600 lignes à 300/400 lignes pour les DR de Dunkerque et de Lille, beaucoup moins encore pour la DR d'Amiens, afin de rendre les documents plus lisibles.

La campagne 2017/2018

La campagne a été lancée par une note DG du 4 septembre 2017. Chaque chef de service a consulté les agents, qui ont pu alors s'exprimer. À la fin janvier, les chefs de service ont remis leur DUERP à l'assistant de prévention de leur direction respective. Dès lors, des groupes de travail se sont réunis dans les directions jusqu'en avril/mai pour confirmer ou infirmer les DUERP et construire ainsi les PAP.

Les RPS (risques psycho-sociologiques) sont malheureusement en progression dans toutes les directions. Ils recouvrent trois catégories :

- Les risques liés au travail : exigence de qualité et suivi du travail, charge de travail, adaptation liée au changement de méthode.
- Les risques liés au relationnel entre collègues, entre agent et hiérarchie ; ce qui pose la question du rôle managériale des divisionnaires notamment.
- Les risques liés l'avenir : le Brexit et les réorganisations.

Sur ce dernier point, **l'UNSA Douanes a mis en garde l'administration sur la prochaine montée en flèche des RPS liée à l'inquiétude des agents quant aux futures réorganisations qui les toucheront dans leur vie.** Elle a fustigé les changements brusques et rapides dans les bureaux : perte du remboursement TICPE, de la TSVR, des taxes sur les BNA ou encore la disparition prochaine de certaines taxes comme pour les céréales. Tout cela ne rassure pas les agents quant à leur avenir professionnel et offre un terrain propice à la démotivation. Certains vont devoir gérer une surcharge de travail issue d'une centralisation de gestion ou de contrôles, tandis que d'autres vont subir une diminution de leurs missions qui les laisse craindre la fermeture de leur service.

Le DI s'est dit à la fois d'accord et pas d'accord avec nos propos. S'il comprend le ressenti des personnels, les agents des Douanes doivent selon lui s'adapter aux missions : s'ils sont payés à la fin du mois c'est pour être fonctionnaire des douanes et non pas exclusivement fonctionnaire de la visite, des CI ou des autres missions douanières.

Aussi, il estime que mettre les RPS à toutes les sauces, cela revient au final à les dévaluer. Il rappelle que la mobilité est inscrite dans le contrat des personnes qui entrent dans la fonction publique ; les agents doivent s'y habituer. Il reconnaît que les agents sont moins mobiles avec l'âge, mais c'est la dure réalité de notre métier.

Il a tenu à pondérer nos craintes en annonçant qu'aujourd'hui, les bureaux ne sont pas menacés. Les agents ne doivent donc pas avoir peur d'un danger qui n'est pas présent.

Cette longue litanie, nous la connaissons. Elle nous a été servie à plusieurs reprises par différents directeurs car elle fait partie du formatage que subissent les cadres supérieurs.



Donc « aujourd'hui » tout va bien ! Mais demain ? Nos chefs ont accès à une vision sur le long terme mais ils ne doivent surtout pas nous dire ce qui est prévu. Le dernier qui s'y est risqué s'appelait François Mongin, DG des Douanes en 2008 ; son « courage » lui a coûté sa place de directeur des douanes !

Les inquiétudes, notamment sur les bureaux de douane, sont pleinement justifiées. Il ne faut pas minimiser la mise en œuvre prochaine des DCC (dédouanement centralisé communautaire), de CAP 2022 et la tendance actuelle (loi ESSOC) à réduire le plus possible l'intervention de l'état dans les transactions commerciales.

Quant à la mobilité, deux mondes s'affrontent : les cadres sup' qui y sont contraints pour la plupart et les agents de « la ligne » qui la sollicitent quand elle est possible. Dans les deux cas toutefois, c'est le résultat d'un choix de carrière qui peut se préparer. Ce n'est donc pas comparable à la suppression d'un emploi qui impose à un agent et toute sa famille de changer brusquement de vie. **Il faut donc nuancer l'approche de notre directeur : il y a des mobilités choisies et des mobilités subies !**

En attendant, Monsieur le Directeur, notre certitude vient du terrain : dans chaque service OP/CO visité, les agents se plaignent du manque de personnels !

Bilan du service de 12 heures au tunnel-sous-la-manche

Le DI s'est dit attentif au fait que le rythme de 12 heures pouvait être ou non fatiguant pour les agents. Une étude du sommeil a donc été effectuée en 2017 pour les trois brigades concernées au tunnel. Les agents ont été appelés à rédiger un document pour lequel le DI regrette qu'il y ait eu peu de retour. Le médecin de prévention a tout de même validé le rythme de travail en vacation de 12 heures.

Questions diverses

La communication en Surveillance

L'IMPT ne marchant pas, le DI se tourne vers une nouvelle expérimentation qui viserait à doter les agents SU d'un smartphone à partir duquel ils pourront consulter les applications douanières. Cette expérimentation aurait lieu dans la DR de Lille.

Le rattachement de la brigade et du bureau d'Arras à une direction de l'intérieur

La DG a demandé au DI de s'interroger sur l'organisation face au Brexit. Le directeur réfléchit donc à répartir différemment les effectifs, afin de rééquilibrer le nombre d'agents entre les trois DR. De fait, une soixantaine de douaniers de la DR de Dunkerque, ceux d'Arras, pourraient être rattachés à la DR de Lille.

D'après le directeur, l'organisation et les missions du bureau OP/CO d'Arras ne seraient pas remis en cause au profit de Lesquin ou Valenciennes. Il perdrait, certes, une part importante de leurs procédures avec la création d'un bureau principal à Calais mais d'autres activités pourront se développer à l'Est du département avec le canal Seine Nord.

En outre, le bureau de Lesquin ne peut plus absorber de DCN, il faudra donc les confier à d'autres services.

Quant à la BSI d'Arras, le rattachement pourrait être vers Lille comme vers Amiens. Cependant, le DI semble porter sa préférence vers Lille afin de mieux coordonner l'action des brigades sur l'A1.

Le transfert des TIC (taxe intérieure de consommation) au BFCI (Bureau Fiscalité Contribution Indirecte) de Lille

En raison d'un changement dans la réglementation, les bureaux de Compiègne et de Saint-Quentin ont sollicité le report du transfert des missions, prévu au 1er juin 2018, au 31 décembre 2018. Le DI a donné son accord.

Le bureau d'Amiens, vu le manque d'effectif, a préféré respecter le calendrier initial.

Retrouvez toute notre information régionale sur le site de l'UNSA Douanes :

<http://www.unsadouanes.fr/fr/HAUTS-DE-FRANCE>

<http://www.unsadouanes.fr/fr/Amiens>

<http://www.unsadouanes.fr/fr/Dunkerque>

<http://www.unsadouanes.fr/fr/Lille>

